



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

La nouvelle organisation de l'économie agricole et alimentaire en R.D.A.

Bernard Teran

Citer ce document / Cite this document :

Teran Bernard. La nouvelle organisation de l'économie agricole et alimentaire en R.D.A.. In: Économie rurale. N°83, 1970. Du nouveau à l'Est. pp. 23-38;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2081>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_83_1_2081

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Once the agricultural structures established in 1960, the East-German agricultural policy was directed toward the rise of the productivity : agriculture should become a dynamic sector of the economy. From 1966 - 67, the new economic planning system should accelerate this process.

The main characteristic of the new system is that it tries to organize the agricultural economy by vertical branches. Agriculture should develop through horizontal and vertical cooperation where the processing industries should become the pole of development for the whole sector. The new conditions make the communitary work more efficient, the introduction of technical progress easier and assure the harmonic development of the food production.

Résumé

Une fois les structures agricoles mises en place (1960), la politique agricole de l'Allemagne de l'Est s'est orientée vers une plus grande productivité : l'agriculture devait devenir un secteur dynamique de l'économie nationale. A partir de 1966-1967, la mise en place du nouveau système économique de planification et de gestion doit accélérer le processus.

La caractéristique essentielle du nouveau système est un essai d'une organisation économique très stricte par branches verticales de l'économie agro-industrielle. Pour l'agriculture elle-même, son évolution doit se situer dans le développement de la coopération horizontale et de la coopération verticale. Quant à l'industrie de transformation, elle devient le pôle de développement de l'ensemble par l'intermédiaire de la chaîne de coopération. Ces nouvelles conditions qui permettront une meilleure efficacité du travail communautaire, une meilleure possibilité d'introduction de l'innovation technique, doivent assurer un développement harmonieux de la production des biens alimentaires.

LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE EN R.D.A. (*)

par Bernard TERAN

Ingénieur agronome

I.N.R.A. - Unité de recherches économiques de l'E.N.S.I.A.A. - CERDIA - MASSY

Une fois les structures agricoles mises en place (1960), la politique agricole de l'Allemagne de l'Est s'est orientée vers une plus grande productivité : l'agriculture devait devenir un secteur dynamique de l'économie nationale. A partir de 1966-1967, la mise en place du nouveau système économique de planification et de gestion doit accélérer le processus.

La caractéristique essentielle du nouveau système est un essai d'une organisation économique très stricte par branches verticales de l'économie agro-industrielle. Pour l'agriculture elle-même, son évolution doit se situer dans le développement de la coopération horizontale et de la coopération verticale. Quant à l'industrie de transformation, elle devient le pôle de développement de l'ensemble par l'intermédiaire de la chaîne de coopération. Ces nouvelles conditions qui permettront une meilleure efficacité du travail communautaire, une meilleure possibilité d'introduction de l'innovation technique, doivent assurer un développement harmonieux de la production des biens alimentaires.

Reorganization of the Farm and Food Economy in the RDA

Once the agricultural structures established in 1960, the East-German agricultural policy was directed toward the rise of the productivity : agriculture should become a dynamic sector of the economy. From 1966 - 67, the new economic planning system should accelerate this process.

The main characteristic of the new system is that it tries to organize the agricultural economy by vertical branches. Agriculture should develop through horizontal and vertical cooperation where the processing industries should become the pole of development for the whole sector. The new conditions make the communitary work more efficient, the introduction of technical progress easier and assure the harmonic development of the food production.

L'Agriculture est-allemande a subi depuis 1945, toute une série de mutations, dues essentiellement à la mise en place d'une économie socialiste dans cette partie du pays. Si l'Etat a pris en main dès 1945 la restructuration de l'agriculture, ce n'est que vers 1960 que les dernières exploitations agricoles individuelles

ont été réunies en coopératives de production (L P G « Landwirtschaftliche Produktionsgenossenschaft ») de différents types, ou incorporées dans des L P G déjà existantes.

Ainsi étaient créées en agriculture, les conditions de la construction du socialisme. Les tableaux en annexe montrent clairement le grand pas en avant réalisé dans l'agriculture depuis cette date. Les L P G et les V E G (« Volkseigene Güter », fermes d'Etat) ont pu augmenter la production animale et végétale grâce à l'application progressive du nouveau

(*) Texte préparé avec la collaboration amicale du Dr Wanitschek, de l'Institut Central de l'Industrie Alimentaire de Berlin, et du Prof. Schmidt, de l'Economie rurale de l'Université Humboldt de Berlin.

Une étude plus détaillée est publiée par l'auteur dans la collection « Traductions et émonomies étrangères » de l'Unité de Recherches Economiques de l'ENSIAA, 91 — Massy, n° 5, mars 1968 (105 p. ronéotées).

système économique. Celui-ci a permis d'augmenter la part de l'agriculture nationale dans l'approvisionnement de la population en principaux aliments, de garantir une plus grande continuité dans l'approvisionnement et de fournir dans une plus large mesure à l'industrie de transformation des matières premières d'origine nationale de bonne qualité.

En RDA les L P G et les V E G représentent respectivement 86,1 % et 6,7 % de la superficie agricole totale. Les structures de production ont permis de franchir une nouvelle étape vers des formes de production de type industriel, entraînant l'augmentation de la taille moyenne, la disparition des plus petites L P G et le passage progressif de certains types de coopératives au type le plus élaboré (tous les moyens de production étant dans ce cas mis en exploitation coopérative).

L'augmentation de la taille des entreprises agricoles correspond à deux buts :

a) Créer de grandes unités de production pour assurer les meilleures conditions d'une égalisation du niveau de vie paysan, en s'appuyant sur la classe unique des paysans coopérateurs dont le genre de vie doit s'assimiler de plus en plus à celui des ouvriers.

b) Assurer par la concentration et la spécialisation le développement d'ateliers de production spécialisés, selon les lois économiques fondamentales du socialisme. Pour chaque branche de production, une taille optimale de l'atelier est définie en fonction des techniques de production, afin d'atteindre la plus grande productivité du travail et les coûts de production minima. Dans la politique des structures de production agricole on s'oriente actuellement de plus en plus vers la notion d'ateliers spécialisés au détriment de celle d'exploitation agricole. Le nouveau système économique, pour s'appuyer sur de telles unités, a défini les moyens de les promouvoir.

A l'autre bout de la chaîne de production des biens alimentaires, on assiste à une réorganisation de l'industrie de transformation. Il s'agit de restructurer l'industrie de manière à la coordonner. Dans cette voie, certaines branches sont nettement en avance sur d'autres (par exemple : l'industrie sucrière). Ainsi le grand mouvement de réorganisation de l'industrie alimentaire actuellement en cours se traduit par des superstructures de direction et de gestion spécialisées par branches.

I — PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

1) La planification et son évolution

Le système de planification a beaucoup évolué en RDA au cours de ces dernières années et la période 1967-1968 peut être considérée comme celle de la mise en place complète en agro-industrie du nouveau système économique de planification et de gestion.

A la fin de la guerre, la planification était impérative. Outre l'élaboration de la politique économique, la Commission d'Etat de planification s'est trouvée très rapidement chargée du contrôle et de la gestion de tout l'appareil économique. Si ce système s'est avéré nécessaire pour la remise en route de l'économie et pour l'approvisionnement de la population, il s'est montré relativement peu efficace dans le développement économique.

Plusieurs facteurs tels que la nécessaire dissociation des tâches de planification et de gestion administrative de la Commission, le désir d'autonomie des entreprises de base, la réduction considérable du nombre des exploitations agricoles, ont entraîné l'évolution de la plani-

fication. Désormais, se limitant à la planification, la Commission d'Etat de planification définit pour l'ensemble de l'économie nationale des plans prospectifs (1975 et 1980), et, pour chaque branche ou secteur, des tendances de développement.

Les superstructures de direction (ministères, unions d'entreprises, etc...) ont obtenu un rôle accru et des responsabilités élargies dans l'élaboration de la planification de la production. Parallèlement, les liaisons horizontales entre les différents organismes de direction se sont considérablement développées.

Le progrès du travail coopératif a renforcé les exploitations agricoles au point de vue économique et politique. L'introduction du nouveau système économique a permis d'allonger la période des plans de production. La planification biennale adoptée alors, correspond mieux aux exigences du cycle de la production agricole. Initialement basée sur l'augmentation de la production, la planification s'étend actuellement à la mise en marché des produits agricoles, à la rentabilité des exploitations

agricoles, à leur spécialisation et au développement des rapports de coopération. La Commission d'Etat de planification limite désormais son rôle au contrôle de l'ensemble d'une branche et à la définition de son évolution globale.

Ainsi le nouveau système économique de planification et gestion est caractérisé par une planification par branches. Simultanément les superstructures agro-alimentaires ont été réorganisées suivant un modèle vertical. La planification élaborée depuis la base est construite par produits en groupe de produits et en même temps pour toute la chaîne de production d'un bien alimentaire. L'industrie alimentaire et l'agriculture se trouvent désormais étroitement liées dans des ensembles verticaux intégrés, au sein desquels leurs rapports sont du type contractuel.

Le contrat devient alors l'élément moteur de la transformation de l'agriculture, surtout dans la perspective d'une production industrialisée. L'agriculture limitant son rôle à la fourniture de matières premières, l'industrie de transformation devient le pôle de développement de toute la branche verticale par l'intermédiaire de ces ensembles. Ce nouveau système doit permettre une meilleure gestion des circuits productifs car l'industrie de transformation a la responsabilité de tout l'ensemble intégré. Parallèlement les liaisons contractuelles vont donner l'occasion de réformer totalement le système des prix.

A côté de cette planification perspective et de la planification de production par branches, qui vont se traduire par un grand développement de la coopération verticale et de la coopération horizontale, on a défini des programmes de développement spécifiques. Les programmes s'attachent à des points particuliers de l'activité agricole comme l'amélioration systématique de la fertilité des sols. Ils doivent aider l'agriculture à mieux s'intégrer dans l'économie nationale. Ils font en général l'objet des plans quinquennaux.

2) Le développement de l'agriculture

La nouvelle planification mise en place définit implicitement le développement futur de l'agriculture et de l'industrie alimentaire.

Au IX^e Congrès des agriculteurs est-allemands, M. W. Ulbricht a formulé les cinq principes fondamentaux qui doivent déterminer l'orientation du développement de l'agriculture au cours des dix années à venir :

a) L'amélioration systématique de la fertilité du sol et de la productivité de l'élevage, permettra d'atteindre les niveaux scientifique et technique maximaux dans la culture et l'élevage.

b) La réalisation de l'organisation socialiste des exploitations utilisera tous les éléments du nouveau système économique.

c) Les rapports de coopération entre les exploitations agricoles socialistes seront systématiquement développés et perfectionnés, conformément à l'avantage économique réciproque : cette coopération va du simple travail en commun à des communautés plus complexes dirigées démocratiquement et selon un plan d'ensemble (coopération horizontale).

d) Les rapports économiques contractuels doivent être étendus, la transformation des produits agricoles et de la fourniture des moyens de production et de services seront organisées rationnellement (coopération verticale).

e) Les résultats économiques et l'élévation du niveau de vie dépendant des niveaux économiques, techniques et culturels des agriculteurs dans les coopératives et des collaborateurs des organismes de direction de l'agriculture, d'où qualification systématique et appropriée, développement d'une vie culturelle variée et intéressante au village.

II — LA COOPERATION EN AGRICULTURE

A l'heure actuelle, les dernières découvertes de la science et de la technique moderne ne peuvent être appliquées aux L P G individuelles de manière rationnelle et avec le maximum d'efficacité. Le progrès technique exige une spécialisation et une concentration des processus de production. Les forces productives sont arrivées à un stade où elles ne peuvent plus se développer de façon optimale sans l'établisse-

ment de rapports multiples de coopération à l'intérieur de l'agriculture, corollaire d'une division du travail de plus en plus poussée.

Ceci explique pourquoi la coopération est le fondement de l'organisation sociale du travail et l'élément le plus important pour le développement ultérieur de l'agriculture. De nombreuses L P G l'ont déjà reconnu et se sont réunies en groupements de coopératives. Ces

groupements travaillent de façon méthodique en se basant sur des plans de développement à long terme, fixés par tous les participants, où l'orientation de chaque coopérative de base est clairement déterminée.

La concentration et la spécialisation que va permettre désormais l'établissement de ces multiples rapports de coopération, vont se manifester dans les entreprises agricoles à deux niveaux :

— A l'intérieur des L P G ou V E G elles-mêmes quand il y a création d'un ou plusieurs ateliers de production hautement spécialisés, beaucoup plus structurés que les brigades actuelles. Suivant le type de L P G, elles développeront ou non des ateliers de production animale (1). Ces ateliers devront être totalement intégrés dans une chaîne de coopération. Dans ce processus d'évolution, les rapports interentreprises permettent à chaque entreprise de se spécialiser dans une branche donnée.

— A l'extérieur des L P G ou V E G, quand les entreprises développent leurs rapports de façon à promouvoir des ateliers de production en commun. Cette formule devrait connaître une grande extension, car elle est relativement souple et permet un passage rapide à une production industrialisée. Dans cette optique, il faut citer la création des « combinats » agricoles qui sont en train de faire leur apparition en Allemagne de l'Est (étables de 2 000 vaches laitières, atelier d'engraissement de 10 000 jeunes bovins par exemple).

1) La coopération horizontale

Pour atteindre cet objectif de production industrialisée en agriculture, il était indispensable de multiplier les relations interentreprises. Si elles tendent vers un même but : la création d'ateliers spécialisés au niveau de la L P G, elles se traduisent soit par la création de l'atelier en commun, soit par l'aménagement communautaire de son environnement. Les L P G sont alors groupées en « Communautés de coopération » à l'intérieur desquelles les L P G restent juridiquement indépendantes.

La création de ces « Communautés de coopération » correspond le plus souvent aux objectifs suivants :

(1) LPG de type I : Seules les terres labourables sont en exploitation coopérative.

LPG de type II : D'autres facteurs de production sont en exploitation coopérative (matériel, bâtiments, pâturages etc...).

LPG de type III : Tous les facteurs de production sont collectifs, y compris le bétail.

— l'achat en commun et l'utilisation en commun des techniques nouvelles ;

— la meilleure utilisation des conditions naturelles et économiques, la spécialisation et la concentration de la production agricole, le développement de branches de production principale par entreprise et l'introduction progressive de méthodes de production industrielle ;

— la création d'organismes intercoopératifs qui se chargent de certains travaux conformément au processus d'élimination de phases déterminées de travaux hors des entreprises agricoles de base (par exemple transport, lutte contre les parasites, distribution d'engrais) ;

— la création d'organismes intercoopératifs dans le domaine de la culture, de l'élevage et de la sylviculture (par exemple coopératives d'amélioration foncière, de construction, Centrales de services pour les aliments du bétail, la déshydratation, le séchage et le stockage des céréales).

2) La coopération verticale

Un des apports les plus intéressants du nouveau système économique de planification et de gestion est l'essai d'une organisation verticale par branche de l'ensemble agriculture-industrie alimentaire. Dans cette optique, le Conseil de l'Agriculture qui tient lieu de Ministère, doit se transformer en Conseil de l'Agriculture et de la Production des biens alimentaires (« Rat der Landwirtschaft und der Nahrungsgüter-wirtschaft »).

D'autre part, dans le cadre de la réforme, les organismes de direction de l'agriculture et de l'industrie alimentaire ont de plus en plus de responsabilité au détriment de la Commission d'Etat de Planification. Ainsi le Comité d'achats et de stockage des produits agricoles (« Staatliches Komite für Erfassungs - und Aufkauf »), auparavant distinct du Conseil de l'Agriculture, devient un Comité d'achat et de transformation des produits agricoles (« Staatliches Komite für Aufkauf und Verarbeitung ») qui dépendra désormais du Conseil de l'Agriculture et de la Production des Biens Alimentaires.

Cette organisation verticale n'exclut pas certaines liaisons horizontales. Certains Instituts scientifiques ont établi des protocoles d'accord en vue de programmes de recherche commune (par exemple les Instituts scientifiques de la viande et des céréales, pour l'utilisation des céréales dans la production de viande). Nous retrouvons cette organisation dans le schéma en annexe (n° 2).

Parallèlement à la réorganisation des structures de direction, de nouveaux rapports se développent entre les exploitations agricoles et l'industrie de transformation. Ils se caractérisent essentiellement par :

1 — L'interdépendance entre l'industrie de transformation et l'agriculture, qui devient plus étroite et plus importante. Ainsi augmente la responsabilité des individus quant aux résultats globaux, puisque la dépendance économique actuelle s'accroît et que les prestations des partenaires peuvent influencer sur le rendement économique dans une plus large mesure.

2 — Des plans de développement à long terme qui sont élaborés simultanément pour les deux parties. Ces plans servent de base pour l'organisation de la production et exigent une coordination entre les partenaires, tout d'abord sur le plan territorial.

3 — Des rapports économiques de type contractuel entre les exploitations agricoles et l'industrie de transformation, sur la base d'échanges produit-argent.

4 — L'utilisation, dans les deux domaines simultanément, d'incitations économiques dans le but de produire économiquement et rationnellement. Toutefois, dans le passé, ces incitations n'étaient pas axées sur la production mais plutôt influencées par la demande des branches respectives. D'où des contradictions qui doivent être supprimées par la création d'un système d'« intéressement matériel » conçu pour l'ensemble de la production des biens alimentaires.

Il en résulte que la coopération verticale se développe à côté de la coopération horizontale. La coopération verticale est la coopération économique de plusieurs exploitations socialistes de différentes formes juridiques qui participent à la production et à la transformation d'un produit déterminé. Pour quelques produits, cette coopération s'étend également jusqu'au stade de la distribution (2). La coopération verticale se réalise de la façon la plus rationnelle dans le cadre d'une chaîne de coopération (3) pour un produit donné. Le producteur final devient responsable de l'organisation de la production dans la chaîne de coopération, du maintien d'un flux de production continu et de la qualité exigée des produits.

La coopération verticale est étroitement liée à :

— l'influence accrue de l'industrie de transformation sur l'organisation et la direction des exploitations agricoles et la prise en charge de certains travaux dans l'agriculture ;

— le développement de rapports contractuels directs entre les producteurs et l'industrie de transformation ;

— l'établissement auprès du producteur final (4) d'un service de vulgarisation spécialisé ;

— la réalisation d'investissements communs sur la base de plans élaborés en commun et d'accords contractuels ;

— la création, auprès du producteur final, d'un conseil de producteurs.

III — LA CHAÎNE DE COOPERATION OU LE DEVELOPPEMENT CONCERTÉ DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE

La chaîne de coopération est ainsi appelée à devenir le support de la planification de la production alimentaire. On peut résumer les raisons qui ont justifié cette évolution en deux points fondamentaux : recherche d'une organisation rigoureuse, création des possibilités optimales pour l'introduction de l'innovation technique en agro-industrie. L'organisation de la chaîne est du domaine de l'industrie de transformation ; elle définit les rôles de chacun des partenaires, tout en assurant leur développement respectif, et contrôle l'efficacité de la chaîne.

Celle-ci est gérée par une « union de coopération » (« Koöperation-verhand »), assemblée générale de tous les partenaires de la chaîne. Chargée des problèmes qui intéressent l'ensemble de la chaîne, l'union fait contrepoids à la puissance de l'industrie, en vue d'une gestion démocratique. L'introduction de ce système permettra de diffuser et de généraliser

(2) Fruits et légumes non transformés.

(3) Chaîne de coopération : ensemble des entreprises participant à l'élaboration d'un produit.

(4) Le producteur final est celui qui met en marché les produits alimentaires.

dans les entreprises agricoles les méthodes de la gestion industrielle. Afin d'accélérer ce processus, il a été prévu que toutes les entreprises d'une chaîne seraient liées par contrat. Seul en effet le contrat pouvait remplir les conditions exigées de l'entreprise par le passage à une production industrialisée (croissance, stabilité des débouchés, sécurité des prix, etc...). En particulier, il a la possibilité de répercuter à tous les niveaux les incitations économiques prévues pour l'ensemble de la chaîne.

A l'intérieur de la chaîne de coopération, un des problèmes les plus importants liés au contrat est celui du prix et des primes. Le nouveau système économique envisage la réforme des prix. Les prix des produits alimentaires à la consommation sont fixes depuis 1958, date de la suppression des cartes d'approvisionnement et des doubles prix (prix pour les quantités achetées avec les cartes et prix, beaucoup plus élevé, pour la consommation supplémentaire). On peut donc considérer que le dernier prix de l'industrie est fixe. L'Etat organise lui-même l'équilibre entre le dernier prix à la production et le prix à la consommation, par des prélèvements lorsque ce dernier est plus bas, et des restitutions, lorsqu'il est plus élevé. L'Etat fixe aussi les prix agricoles et les modalités des primes (5). Les primes ont pris une importance considérable (surtout dans le sens d'une amélioration de la qualité des produits), elles permettent à l'industrie de faire varier dans une certaine mesure les prix agricoles.

Ce système de paiement est appelé « intéressement matériel ». Il a été institué comme instrument de dynamisme économique et l'industrie de transformation l'utilise pour améliorer l'efficacité de toute la chaîne. Cette politique n'a pu être mise en pratique que par l'instauration des relations contractuelles entre les différentes entreprises de la chaîne.

Dans le cadre de la réforme des prix, le contrat permettra la libération des prix, qui correspond à l'évolution en cours. Alors que le producteur final sera responsable des prix et des valeurs d'échange des produits à tous les niveaux successifs de la chaîne en collaboration avec l'Union de coopération. Seuls subsisteront les prix établis par le contrat. Dans cette optique, l'Institut central de l'Industrie alimentaire établit le nouveau système de prix à instaurer, qui se traduira vraisemblablement par l'établissement de nouveaux prix à l'agriculture. Les prix agricoles seront désormais

fixés à la production. L'industrie prendra en charge les coûts de transport, permettant ainsi une rationalisation de la collecte. Les différentes exploitations agricoles se trouveront désormais sur un pied d'égalité.

A l'heure actuelle, l'établissement de liaisons contractuelles à tous les niveaux est la politique officielle du gouvernement. En octobre 1967, on estimait que 30 % de la viande était traitée sous contrat, et que d'ici 2 à 3 ans, toute la production devrait être organisée de cette façon. D'ailleurs, le gouvernement a prévu par la loi du 13 juillet 1966, un cadre juridique et administratif pour les contrats (6) qui prévoit en particulier les droits et les devoirs des partenaires, et la création d'un tribunal d'Etat pour les cas litigieux.

A l'échelon national, la production sera divisée entre un nombre relativement limité d'« Unions de coopération » (2 seulement pour le sucre), ce qui favorisera la croissance de grandes unités économiques. Elles travailleront en relation étroite avec les organismes de direction, soit à l'échelon régional (14 régions), soit à l'échelon national, suivant les produits. Ce système permettra une grande concentration dans l'industrie et une certaine régionalisation de la production, qui se manifeste déjà par l'extension considérable des échanges inter-régionaux.

Les dirigeants de la RDA sont convaincus que leur agriculture pour poursuivre son développement doit mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité. A cet effet l'introduction du progrès technique et scientifique dans l'agriculture est indispensable pour atteindre le plus haut niveau, d'où l'aménagement des structures. La nouvelle organisation par branches devrait permettre une diffusion du progrès beaucoup plus rapide et beaucoup plus étendue. En effet, l'industrie sera le relais, elle sera chargée de tout mettre en œuvre pour une diffusion de l'innovation technique de plus en plus efficace. Dans cet esprit, à l'intérieur de la chaîne de coopération ont été créés des « conseils de producteurs » (« Erzeugerbeirat »). Ils sont l'assemblée de tous ceux qui ont pris part (de près ou de loin) à l'élaboration d'un produit alimentaire. En général ils regroupent l'industrie alimentaire, l'agriculture, l'industrie d'amont, les transports, la recherche, etc... Ils ont pour principale tâche d'étudier en commun tous les problèmes techniques de cette production, de promouvoir les meilleures tech-

(5) Par l'intermédiaire de « Neue ökonomische Massnahmen in der Landwirtschaft 1967-68 ».

(6) Voir « Vertragssystem für die sozialistischen Landwirtschaftsbetriebe » Berlin 1966 (Système des contrats pour les exploitations agricoles socialistes ».

niques et d'étudier le développement de la branche ainsi que l'introduction de l'innovation technique. Par l'intermédiaire de ce conseil, l'industrie de transformation va prendre en charge la vulgarisation et la formation de la main-d'œuvre. La réforme va encore plus loin car l'industrie alimentaire va prendre en charge une partie de la recherche agronomique. Elle financera en particulier la recherche fondamentale, la recherche appliquée (création de souches, etc...) restant du domaine de certaines exploitations d'Etat. Ainsi, l'Académie allemande des sciences agronomiques (le plus important centre de recherches en RDA) aura pour principale source de financement les contrats de recherche passés avec l'industrie.

Le but principal de l'activité économique commune des partenaires de coopération est de fabriquer un assortiment de produits aussi conforme que possible aux besoins des consom-

mateurs, de la manière la plus rationnelle, à partir de matières premières agricoles homogènes, en obtenant le profit maximum sur toutes les exploitations. Désormais, l'agriculture, bien que cantonnée à la production de matières premières, doit grâce à l'application du nouveau système économique pouvoir se développer de la même façon que les autres entreprises participant à un autre stade de l'élaboration des produits.

Avec le développement de la coopération verticale, des « unions de coopération » vont se former pour différentes branches (par exemple, lait, viande), sur le plan régional et national.

Ces nouvelles formes d'organisation du travail dans l'agriculture et l'industrie alimentaire permettent d'appliquer plus rapidement et plus rationnellement les connaissances scientifiques à l'activité économique.

ANNEXE N° 1

(Source : Statistisches Jahrbuch der DDR 1966)

I — CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE SOCIALISTE DE LA RDA (1965)

1 — Répartition des surfaces

— Surface agricole	6 376 384 ha
dont :	
— Terres labourables	4 719 364 ha
— Prairies	874 227 ha
— Pâturages	560 115 ha

2 — Nombre d'exploitations

Coopératives de production agricole (LPG) total	15 139
dont LPG type I et II	8 973
LPG type III	6 166
Fermes d'Etat (VEG)	660
Coopératives de production maraîchère (GPG)	371

3 — Surface

Surface agricole de la totalité des LPG	5 455 274 ha
dont LPG type I et II	1 721 286 ha
LPG type III	3 733 988 ha
Fermes d'Etat	426 644 ha
Coopératives de production maraîchère	15 711 ha

4 — Taille moyenne des exploitations

LPG type I et II	200 ha
LPG type III	600 ha
VEG	650 ha

5 — Nombre de membres

Membres dans les LPG, total	986 622
dont membres dans les LPG du type I et II	340 778
LPG du type III	645 844
Membres dans les coopératives de productions maraîchères	16 545

6 — Surface cultivée en ha

	Total de la RDA	Total des LPG
Céréales	2 308 337	2 057 422
Oléagineux sans plantes à fibres	122 782	113 677
Pommes de terre	724 843	623 345
Betteraves à sucre	229 424	212 260
Plantes fourragères sarclées	200 020	176 657
Plantes fourragères	521 972	499 932
Maïs vert et maïs usité comme culture principale	259 621	227 149

7 — Part des surfaces cultivées dans les terres labourables en %

	<u>Total de la RDA</u>	<u>Total des LPG</u>
Céréales	48,9	49,6
Oléagineuses sans plantes à fibres	2,6	2,7
Pommes de terre	15,4	15,1
Betteraves à sucre	4,9	5,1
Plantes fourragères sarclées	4,2	4,3
Plantes fourragères y compris maïs vert et maïs ensilé comme culture principale	18,8	16,3

8 — Rendement par ha en quintaux

	<u>Total national</u>	<u>Total des LPG</u>
Céréales	29,2	29,0
Blé d'hiver	37,6	37,4
Seigle d'hiver	23,3	23,2
Orge d'hiver	36,4	36,2
Blé de printemps	30,6	30,4
Seigle de printemps	18,9	18,9
Orge de printemps	30,4	30,3
Avoine	29,2	28,9
Oléagineuses sans plantes à fibres dont colza d'hiver	18,4	18,2
	19,3	19,1
Pommes de terre	177,2	176,9
Betteraves à sucre	263,1	262,6
Plantes fourragères sarclées dont betteraves fourragères	491,0	488,3
	508,1	504,5
Plantes fourragères dont trèfle violet	69,9	63,9
	61,0	60,8
Luzerne	74,0	73,6
Prairies	41,9	41,6
Pâturages	49,4	48,8

9 — Cheptel vif

	<u>Total national en milliers</u>		<u>Par 100 ha SAU</u>	<u>Total des LPG</u>
Bovins	4 762,3	74,9	4 369,1	80,1
dont vaches	2 168,6	34,1	2 018,8	37,0
Porcs	8 877,8	139,6	7 247,9	132,8
Moutons	1 963,0	30,9	1 560,3	28,6
Poules pondeuses	26 008,5	408,9	16 571,8	303,7
(état en fin d'année)				

10 — Cheptel mort dans l'agriculture

Tracteurs, total	124 259
dont jusqu'à 25 ch	32 613
25 - 40 ch	44 739
40 - 60 ch	37 405
plus de 60 ch	9 502
Camions	13 115
Planteuses de pommes de terre	9 139
Moissonneuses-batteuses	15 409
Récolteuses de pommes de terre	6 843
Récolteuses de betteraves	4 742
Tracteurs	73,3

**11 — Evolution des rendements en lait par vache
dans les coopératives de production, en kg (3,5 % de matières grasses)**

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
LPG type III, élevage coopératif	2 429	2 286	2 156	2 370	2 495	2 822	2 909
LPG types I et II, élevage coopératif et individuel.	2 714	2 702	2 572	2 774	2 788	2 974	3 152

12 — Evolution du rendement par ha de quelques cultures importantes, en quintaux

	1934/38	1950	1955	1960	1961	1962	1963	1964
Blé	24,6	24,3	30,3	34,8	27,5	31,1	30,0	31,1
Seigle	17,1	17,8	21,8	22,5	18,2	21,3	20,4	23,0
Orge	23,4	21,4	27,5	32,6	21,9	31,1	28,2	32,3
Avoine	21,5	19,7	25,4	28,1	24,4	28,3	25,6	26,2
Pommes de terre	173	109	133	192	124	179	173	173
Betteraves à sucre	291	259	266	288	214	214	266	261

13 — Evolution du rendement des produits animaux en kg par ha SAU

	1950	1955	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Bovins de boucherie sans volaille (poids vif)	57,6	134,3	165,4	173,6	150,8	168,1	189,5	207,8	221,4
Porcs d'abattage	33,3	98,4	106,7	107,8	85,8	107,7	125,3	138,4	142,1
Bovins d'abattage et divers	24,3	36,0	58,8	65,7	65,0	60,4	64,2	69,5	79,2
Lait 3,5 % de matières grasses	266,4	509,3	759,6	771,6	724,2	772,7	798,1	895,2	952,0
Œufs	48,1	169,1	338,9	366,2	322,4	346,7	416,8	457,3	452,7

II — CARACTERISTIQUES DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

1 — Nombre de travailleurs et d'employés dans l'industrie alimentaire en 1965 (moyenne annuelle) — Entreprises industrielles seulement

	Total	Entreprises nationalisées		Coopératives	Entreprises semi-publiques	Entreprises privées
		Centrales	Locales			
Industries alimentaires	200 333 = 100 %	53 376 = 26,6 %	83 111 = 41,5 %	27 148 = 13,6 %	27 981 = 13,9 %	8 719 = 4,4 %
Abattoirs et transformation de viande ..	29 310 = 14,6 %	—	23 688	1 783	698	141
Pêche et transformation de poissons ..	14 729 = 7,3 %	8 403	983	3 309	1 387	647
Huileries, production de margarine	4 087 = 2,0 %	3 883	—	—	204	—
Moulins, production d'aliment, pâtes et pâtisseries	25 135 = 12,5 %	2 105	13 628	2 779	4 857	1 666
Entrep. de transformation de fruits et de légumes	12 630 = 6,3 %	—	7 112	1 137	3 282	1 099
Production de sucre .	15 844 = 7,9 %	15 844	—	—	—	—
Production de friandises	12 555 = 6,2 %	7 450	1 857	1 427	1 614	207
Entrepr. d'alcool et pressoirs	7 954 = 3,9 %	—	4 006	1 044	2 224	680
Brasseries	25 491 = 12,7 %	—	18 963	242	5 213	1 073
Production de tabac.	15 107 = 7,5 %	11 209	668	—	2 767	463

2 — Nombre d'entreprises dans l'industrie alimentaire en 1965
Entreprises industrielles seulement

	Total	Entreprises nationalisées		Coopératives	Entreprises semi-publiques	Entreprises privées
		Centrales	Locales			
Industries alimentaires	1 940 = 100 %	97 = 5,0 %	534 = 27,6 %	252 = 13,0 %	615 = 31,7 %	442 = 22,7 %
Abattoirs et transformation de viande ..	146	—	113	7	17	9
Pêche et transformation de poissons ..	127	7	12	53	27	28
Huileries, production de margarine	18	11	—	—	7	—
Moulins, production d'aliment, pâtes et pâtisseries	332	5	141	14	138	64
Entrep. de transformation de fruits et de légumes	177	—	39	6	75	57
Production de sucre .	20	20	—	—	—	—
Production de friandises	62	13	8	5	25	11
Entrepr. d'alcool et pressoirs	145	—	30	10	64	41
Brasseries	205	—	88	2	78	37
Production de tabac.	65	18	2	—	25	19

**3 — Nombre moyen de travailleurs et d'employés par entreprise
dans l'industrie alimentaire en 1965**

	Total	Entreprises nationalisées		Coopératives	Entreprises semi-publiques	Entreprises privées
		Centrales	Locales			
Industries alimentai- res	103	550	156	107	45	19
Abattoirs et transfor- mation de viande ..	200	—	236	254	41	15
Pêche et transforma- tion de poissons ..	116	1 200	81	62	51	23
Huileries, production de margarine	227	353	—	—	29	—
Moulins, production d'aliment, pâtes et pâtisseries	75	421	96	205	45	26
Entrep. de transforma- tion de fruits et de légumes	71	—	182	189	44	19
Production de sucre.	792	792	—	—	—	—
Production de frian- dises	202	572	232	285	64	19
Entrepr. d'alcool et pressoirs	54	—	133	104	35	17
Brasseries	124	—	215	121	66	29
Production de tabac.	232	622	334	—	106	24

**4 — Production de l'industrie alimentaire dans quelques groupes importants
de produits en 1965**

Viande (sans volaille) ..	t	821 190	Lait sec	t	32 276
Graisses animales, trans- formation	t	54 527	Beurre autoconsomma- tion comprise	1 000 t	197,4
Produits à base de vian- de et saucisse	1 000 t	299,3	Fromage gras	t	66 467
Conserves de viande et sauce	t	23 368	Fromage blanc	t	59 144
Huile végétale, raffinée.	t	223 753	Conserves de fruits et de légumes (conserves animales non compri- ses)	t	102 323
Margarine	1 000 t	203,1	Sucre blanc	1 000 t	569,2
Lait condensé	t	34 969			

5 — Production industrielle écoulee aux prix à l'usine en 1965

Industrie alimentaire : 26 054,7 millions MDN
IAP (*) = 21,3 % de la production industrielle
totale écoulee.

Branches industrielles choisies

Abattoirs et transformation de viande	5,4 %
Pêche et transformation de poissons	0,4 %
Huileries, production de margarine	1,0 %
Moulins, prod. d'aliments, pâtes et pâtisseries	1,7 %
Entrep. de transformation de fruits et légumes	0,4 %
Production de sucre	0,8 %
Production de friandises	1,3 %
Entrep. d'alcool et pressoirs	1,5 %
Brasseries	1,4 %
Production de tabac	2,0 %

6 — Production brute dans 1 000 MDN, prix du plan inchangés

Industrie alimentaire : 11 898 329 = 13,4 %
de la production brute industrielle totale.

Industrie alimentaire, total	100 %
dont entreprises nationalisées :	
gérées centralement	25,2 %
gérées localement	47,3 %
Coopératives	15,6 %
Entreprises semi-publiques	9,8 %
Entreprises privées	2,1 %

7 — Consommation de matériel par 1 000 MDN de production brute 1964 en %

Energie	0,26
Produits minéraux	0,49
Produits métallurgiques	0,07
Produits chimiques	0,65
Matériaux de constructions	0,02
Produits de construction mécanique	0,02
Produits de construction mécanique divers	0,10
Navires et pièces de navire	0,02
Produits de construction navale ..	0,03
Pièces coulées et forgées	0,01
Produits métalliques	0,23
Produits électro-techniques	0,04

Produits mécaniques de précision et produits optiques	0,00
Produits en bois, produits pour la culture	0,09
Textiles	0,14
Habillement, linge et autres produits semblables	0,03
Cuir, chaussures, tabac	0,01
Papier	0,60
Produits polygraphiques	0,15
Verre et céramique	0,48
Aliments	24,32
Produits industriels	27,76
Services de construction	0,15
Produits de l'agriculture et de la sylviculture	15,45
Eau	0,13
	0,01
Service d'études	0,00
Service des entreprises de textile ..	0,08
Service de transports et d'informations	1,03
Services commerciaux	3,27
TOTAL	47,88

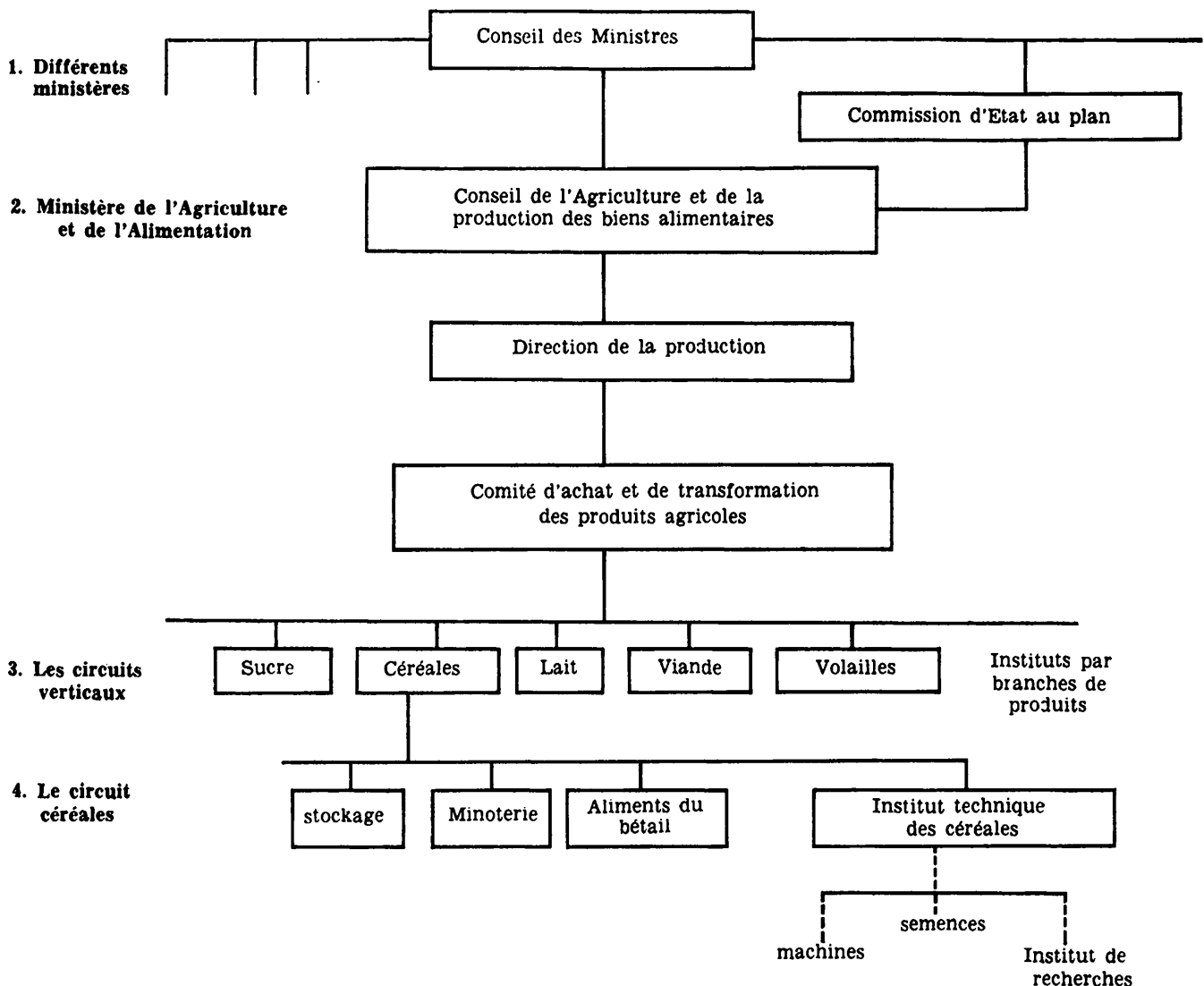
8 — Consommation par tête d'habitant de produits alimentaires choisis en 1965

Viande et produits à base de viande	58,7 kg
(convertis en viande avec os)	
Viande de bœuf et de veau	18,5 kg
(y compris moutons, chèvre, gibiers et chevaux)	
Viande de porc	36,2 kg
Volaille	4,0 kg
Oufs et produits à base d'œufs ..	211
Beurre	12,5 kg
Graisses animales, transformées ..	6,6 kg
Margarine	11,9 kg
Huile végétale et graisses	2,7 kg
Lait de consommation, 2,5 % de matières grasses	94,1 l
Fromage gras et maigre	4,3
Farine et aliment	100,2 kg
(riz décortiqué compris)	
Farine de céréale	94,9 kg
Farine de blé	51,1 kg
Farine de seigle	43,8 kg
Pommes de terre de consommation (sauf pommes de terre transformées dans l'industrie alimentaire)	154,9 kg
Légumes, total	57,8 kg
(y compris oignons) convertis en légumes verts	
Fruits, total	46,2 kg
(y compris noisette et noix)	
Sucre	17,7 kg

* MDN IAP = * Mark der Deutschen Notenbank * * Industrie-abgabepreise *.

ANNEXE N ° 2

Schéma de la nouvelle organisation de l'agro-industrie en RDA



Bibliographie sommaire

- ULBRICHT (U.). — Rapport du VII^e Congrès du Parti Socialiste Unifié d'Allemagne, Berlin 1967 — « L'évolution sociale en RDA jusqu'à l'achèvement du socialisme ». Zeit im Bild, Dresde, 1967.
- Staatliche Zentralverwaltung für Statistik « statistisches Jahrbuch der DDR 1966 ». Staatsverlag der DDR, Berlin, 1966.
- Staatliches Vertragsgericht beim Ministerrat — « Vertragssystem für die sozialistischen Landwirtschaftsbetriebe ». Staatsverlag der DDR, 1966.
- GRUNEBERG (G.). — « Von der gegenseitigen Bauernhilfe zur sozialistischen Landwirtschaft in der DDR ». Dietz Verlag, Berlin, 1965.
- Landwirtschaftsrat der DDR — « Neue ökonomische Massnahmen in der Landwirtschaft 1967-68 » — Staatsverlag der DDR, Berlin, 1967.
- ROUSTANG (G.). — « Développement économique de l'Allemagne orientale » — SEDES, Paris, 1963.
- KRACK (E.). — « Höhere Verantwortung der Endproduzenten in Reproduktionsprozess. » — Kooperation (2), septembre 1967, p. 3-6.
- STEDING (R.). — « Zur komplexen wissenschaftlichen Planung und Leitung des Reproduktionsprozesses der Nahrungsgüterproduktion » — Agroforum (1), 1967, p. 5-7.

ETUDES RURALES

Revue trimestrielle d'histoire, géographie,
sociologie et économie des campagnes

Sommaire du N° 34

avril-juin 1969

J. MEYER. *L'enquête de l'Académie de Médecine sur les épidémies, 1774-1794.*

D. WEINTRAUB et Z. BEN-ZIMRA. *Choix professionnel des jeunes ruraux en Israël.*

P. PONSOT. *En Andalousie occidentale : les fluctuations de la production du blé sous l'Ancien Régime.*

Notes et Commentaires.

Comptes rendus.

Sommaire du N° 35

juillet-septembre 1969

F. LOUX et M. de VIRVILLE. *Le système social d'une région rurale : le Châtillonnais.*

P. GUICHONNET. *Les biens communaux et les partages révolutionnaires dans l'ancien département du Léman.*

M. AYMARD. *En Sicile : dimes et comptabilités agricoles.*

Comptes rendus.

Revue des revues.

Abonnements - 4 numéros :

France : **50,00 F** Etranger : **60,00 F**

Vente au numéro :

France : **15,00 F** Etranger : **18,00 F**

Les abonnements peuvent être souscrits auprès de la rédaction : **ETUDES RURALES**,
Laboratoire d'Anthropologie Sociale, Collège de France,
11, place Marcelin-Berthelot, Paris 5^e